



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.1

**N° de la demande :** 2010-5598

**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Garantie, identité et proportion des produits de formulation; nouvelles étiquettes – Augmentation de la dose d'application

**Produit :** Herbicide A13617V

**Numéro d'homologation :** 30431

**Matière active (m.a.) :** Pinoxaden [PRN]

**N° de document de l'ARLA :** 2142497

### But de la demande

La présente demande a pour objet d'homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide A13617V, pour une utilisation sur le blé de printemps et l'orge afin de supprimer les graminées annuelles. L'herbicide A13617V est appliqué par voie aérienne ou à l'aide d'un équipement au sol, une fois par saison pour un total saisonnier maximum de 60 g de m.a./ha. L'herbicide A13617V contient la matière active pinoxaden à une concentration de 50 g/L.

### Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide A13617V se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant du pinoxaden à une concentration nominale de 50 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 0,99 g/mL et un pH de 5,9 pour une dilution de 1 %. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'herbicide A13617V sont remplies.

### Évaluations sanitaires

L'herbicide A13617V présente une toxicité aiguë faible par voie orale ( $DL_{50} > 5000$  mg/kg p.c.), par voie cutanée ( $DL_{50} > 5000$  mg/kg p.c.) et par inhalation ( $CL_{50} > 2,53$  mg/kg p.c.) chez le rat. Il cause une irritation oculaire modérée (CMM = 8,3/110; persistance pendant 72 heures) et une irritation cutanée grave (CMM (24-72 heures) = 6,0/8) chez le lapin. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Étant donné que le mode d'emploi et les restrictions associés à la préparation commerciale appelée herbicide A13617V pour une utilisation sur le blé de printemps et l'orge correspondent au profil d'utilisation homologué pour le pinoxaden, la quantité de résidus de pinoxaden sur les cultures traitées ne devrait pas augmenter. L'exposition alimentaire ne devrait donc pas augmenter, et elle ne devrait poser de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Une évaluation a été menée pour les personnes qui peuvent être exposées à l'herbicide A13617V. L'utilisation de l'herbicide A13617V ne devrait pas entraîner de risque préoccupant concernant le pinoxaden, la matière active. Aucun risque inacceptable n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

### **Évaluation environnementale**

Les utilisations de l'herbicide A13617V sur le blé de printemps et l'orge afin de supprimer les graminées annuelles correspondent au profil d'utilisation et aux doses homologués pour le pinoxaden. Par conséquent, cette formulation n'entraîne pas de risque supplémentaire pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

L'efficacité de l'herbicide A13617V appliqué sur le blé de printemps et l'orge pour supprimer la folle avoine et la sétaire verte indiquées sur l'étiquette a été directement comparée à celle de l'herbicide Axial 100EC (numéro d'homologation 28642) appliqué à une dose de 60 g de m.a./ha. Les données soumises étayent l'allégation selon laquelle les produits ont une efficacité équivalente du point de vue agronomique.

On a généralement observé peu ou pas de dommages sur le blé de printemps et l'orge traités avec l'herbicide A13617V, ce qui correspond aux dommages observés avec l'herbicide Axial 100EC. Les données soumises appuient l'allégation selon laquelle les produits entraînent une sensibilité des cultures équivalente du point de vue agronomique.

### **Conclusion**

L'ARLA a examiné les renseignements disponibles pour cette demande et conclut que l'herbicide A13617V est admissible à une homologation complète.

### **References**

#### **Studies/Information Provided by Applicant/Registrant**

<u>PMRA #</u>	<u>Reference</u>
1982070	2010, A13617V Herbicide Identification, DACO: 3.1.1,3.1.3,3.1.4 CBI
1982071	2010, A13617V Herbicide Identification, DACO: 3.1.2 CBI
1982072	2010, A13617V Herbicide Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI
1982073	2010, A13617V Herbicide Identification - Description of Formulation Process, DACO: 3.2.2 CBI
1982074	2010, A13617V Herbicide Certification of Limits, DACO: 3.3.1 CBI
1982075	2007, Analytical Method SF-85/2 - Pinoxaden and [CBI REMOVED] in formulation EC (050) and S:(012.5), by HPLC, DACO: 3.4.1 CBI
1982076	2010, A13617V Herbicide Chemical and Physical Properties, DACO: 3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
1982198	2010, CASK0H4022010- Efficacy and crop injury for new built-in adjuvant

- formulation A13617V Herbicide for the control of wild oat in barley, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982199 2010, CAAB0H0022009 - Efficacy of new built-in adjuvant formulation  
A13617V for the control of green foxtail in spring wheat, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982200 2010, CAAB0H0022010 - Efficacy and crop injury for new built-in adjuvant  
formulation A13617V for the control of green foxtail in barley, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982201 2010, CAAB0H0032010 - Efficacy and crop injury for new built-in adjuvant  
formulation A13617V for the control of green foxtail in barley, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982202 2010, CAAB0H2012009 - Efficacy of new built-in adjuvant formulation  
A13617V for the control of wild oats in spring wheat, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982203 2010, CAAB0H8022010 - Efficacy of new built-in adjuvant formulation  
A13617V for the control of green foxtail in barley, DACO: 10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982207 2010, CAMB0H6012009 - Efficacy of new built-in adjuvant formulation  
A13617V for the control of wild oats in spring wheat, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982211 2010, CAMB0H6022010 - Efficacy and crop injury for new built-in adjuvant  
formulation A13617V for the control of green foxtail in barley, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982212 2010, CASK0H3012009 - Efficacy of new built-in adjuvant formulation  
A13617V for the control of wild oats in spring wheat, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)
- 1982213 2009, CAAB0H0012009 - Efficacy of new built-in adjuvant formulation  
A13617V for the control of wild oats in spring wheat, DACO:  
10.2.3.3(B),10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous  
quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique,  
ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du  
ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.